

Réponses de Thierry APOTHELOZ au QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Il s'agit-là d'une question extrêmement importante, et particulièrement préoccupante ! Le manque de solutions de garde rend le jonglage entre vie privée et vie professionnelle très difficile pour de nombreuses familles. Avec, souvent, comme conséquences, de voir l'un des deux parents – les femmes dans l'immense majorité des cas – devoir cesser de travailler pour s'occuper des enfants. Il y a donc clairement des efforts à faire dans ce domaine. Certains pays, comme par exemple la Norvège, ont inscrit dans leur constitution le droit inaliénable à une solution de garde pour chaque enfant. C'est le genre de solution politique que je prône. C'est une question de choix de société où le coût pour la collectivité – qui est réel – doit être assumé. Il en va de notre cohésion sociale autant que de notre économie.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Comme précisé dans la question précédente, je souhaite une multiplication importante des solutions de garde. C'est une priorité pour moi. C'est ce que j'ai mis en œuvre à Vernier, en doublant le nombre de places de garde en 10 ans. Il faut aussi que les entreprises et l'Etat fassent des efforts conséquents pour assouplir les horaires des personnes ayant des enfants à charge. Enfin, pour en revenir à la question des pouvoirs publics, il faut aujourd'hui clairement que l'Etat inclue dans ses priorités le financement des infrastructures de la petite enfance. Actuellement, ce sont les communes qui en assument la majorité des coûts. La future fondation pour l'accueil préscolaire à laquelle j'ai contribué en tant que président de l'association des communes genevoises sera une réponse cantonale pour atteindre un taux de couverture correct. La réception et le traitement de cette loi par les futurs membres du Grand conseil sera intéressante à observer, notamment au regard des réponses qu'ils apporteront au présent questionnaire.

La possibilité enfin de permettre un véritable partage de la garde entre parents sera une question que Genève devra se poser, à l'instar d'un congé paternité plus important que quelques jours vaillamment accordé dans une entreprise.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Pour être en charge de l'action sociale dans ma commune depuis près de 15 ans, je me rends compte combien la jungle administrative est complexe et combien les délais, parfois, sont terriblement longs. Cela décourage les gens de faire valoir leurs droits et on sait aujourd'hui, grâce à de récentes études menées dans les hautes écoles de travail social, que la question de l'accès aux

droits est loin d'être évidente ! Méconnaissance du système, découragement, manque d'information sont autant de barrières qu'il convient de faire sauter ! L'extrême judiciarisation des décisions et processus administratifs doit impérativement être stoppée. Il faut revenir à des informations simples, accessibles à tou.te.s. Rendre une administration plus souple, plus participative, plus à l'écoute des techniques du moment est une priorité pour moi.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Comme indiqué plus haut, il faut impérativement simplifier les choses, tant au niveau de l'information, des processus que des décisions. Faire une demande prestations complémentaires, par exemple, est un vrai parcours du/de la combattant.e, dans lequel même les professionnel.le.s de l'action sociale se perdent ! Il faut également faire un effort à destination des familles les plus précarisées, qui n'ont que peu de canaux d'information à disposition. Et parmi elles, je pense principalement aux familles allophones, qui se retrouvent avec des difficultés complémentaires. Je pense qu'une multiplication des points d'information sociale – et des acteur.trice.s – doit être mise en œuvre.

La création d'un site www.loisirsjeunes.ch, que l'Association des communes genevoises soutient, fait partie du champ des solutions utiles.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

C'est là une proposition très intéressante ! A Vernier, nous avons le projet par ailleurs d'engager un.e « délégué.e aux questions familiales ». Je pense que cela permettrait de faire le liant avec les autres services transversaux de l'Etat (intégration, violences domestiques, etc.). Il y a clairement un chaînon manquant en termes de mise à l'agenda d'une politique familiale digne de ce nom. Il permettrait également un véritable portage politique, inexistant aujourd'hui. Enfin, il soutiendrait la tenue des traditionnelles Assises de la famille aux fins de rendre compte de la situation et de développer des coopérations entre différents acteurs.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucun, pour autant qu'il ne s'agisse pas là simplement d'un artifice politique ou administratif. Il faut que ce poste ait de réelles compétences dans la conception et la mise en œuvre d'une véritable politique de la famille à Genève.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

N'est-ce pas là déjà le rôle joué par « Avenir Familles » ? C'est une idée là aussi intéressante. Si le Canton peut suggérer d'instaurer cet observatoire, il serait intéressant qu'il puisse être

autonomie et indépendant, comme l'est en effet l'« observatoire de l'aide sociale » (OASI) qui agit en toute indépendance et offre des études très pertinentes sur le sujet, sans tabou ou contraintes. Dès lors, peut-être que la solution universitaire serait à envisager, d'autant que, avec la longue tradition d'excellence qui est celle de l'Université de Genève dans ce domaine (d'abord le Prof. Kellerhalls, puis aujourd'hui le Prof. Widmer), nous avons les outils pour aller de l'avant et rendre compte de la réalité des familles aujourd'hui.

Le Centre d'analyse territorial des inégalités (CATI-GE) de l'Université de Genève jouait également un rôle important. Malheureusement, il a été abandonné par le Canton.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Je n'en vois pas a priori. Si ce n'est, comme toujours, le risque d'instrumentalisation à des fins politiciennes. Raison pour laquelle je privilégie la piste universitaire.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

J'ai du mal à en voir ! La question « familiale » est actuellement morcelée dans notre législation (petite enfance, jeunesse, insertion, soutien aux études, etc.). Il manque clairement une vision et une loi cadre « loi sur la famille » qui permette de donner les impulsions nécessaires à la prise en compte des enjeux de la famille dans et pour la société.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Il faut aujourd'hui repenser « la » famille et tenir compte « des » familles ! Le noyau traditionnel – tel qu'il s'articule dans notre ordre juridique – est en décalage total avec les nouvelles réalités familiales (monoparentales, arc-en-ciel, partenariats, concubinage, etc.). Il convient d'élargir le concept de famille. Et de ne pas passer à côté des enjeux de notre temps, qui évoluent rapidement, et qui doivent être pris en compte par les politiques.

Thierry APOTHELOZ, candidat PS au Conseil d'Etat.

Le 24 février 2018.